

COMMUNIQUE DE PRESSE 12/15

■ DEROGATION LOI OPA (ITALY1)

Dans le contexte de l'acquisition d'IVS Group Holding S.p.A. (« IVS ») par Italy 1 Investment S.A. (« Italy1 »), la CSSF a accordé le 10 avril 2012, en vertu de l'article 4 (5) de la loi du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition (la « loi OPA ») une dérogation relative à l'obligation de l'article 5 (1) de la Loi OPA de lancer une offre publique d'acquisition sur les actions d'Italy1. La dérogation en question a été accordée au seul actionnaire d'IVS.

La CSSF considère que, tenant compte de la transparence autour de l'opération d'acquisition, des dispositions relatives aux procédures de vote y liées ainsi que de la possibilité de sortie *de facto* non limitée offerte aux actionnaires, les intérêts des actionnaires minoritaires sont suffisamment protégés sans l'application des dispositions de l'article 5 (1) de la Loi OPA.

Luxembourg, le 10 avril 2012

